



Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)

Date de début des parcours certifiants : 01/09/2022

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/08/2027

Personnes concernées et pré-requis

Avant de commencer votre parcours de VAE, il est important de vérifier les prérequis exigés par le certificateur pour le diplôme visé. Ces conditions sont obligatoires. Vous devez justifier de leur détention au moment du passage devant le jury en fin de parcours de VAE.

Votre entrée en VAE est conditionnée par la confirmation de votre candidature, qui repose sur votre dossier de recevabilité. Ce dossier met en valeur vos expériences professionnelles et personnelles et démontre leur adéquation avec le parcours visé.

Avoir une expérience significative sur le terrain en lien avec les fonctions d'encadrement, de coordination, de management, de pilotage d'activité ou de responsabilité d'unité d'intervention sociale.

Être inscrit sur France VAE et avoir initié votre parcours.

Pour les salariés du public et les indépendants avoir reçu la recevabilité.

Si vous êtes en situation de handicap, indiquez-nous vos besoins lors de l'inscription

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance.

Le CAFERUIS

L'encadrant et responsable d'unité d'intervention sociale exerce son activité dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale. Il organise la mise en œuvre de l'activité, l'évalue et s'assure de la qualité des projets individuels et collectifs.



Il met en œuvre des partenariats, impulse le travail en réseau, garantit à son niveau le respect des droits et libertés des personnes accueillies ou accompagnées et crée les conditions de leur participation et de leur expression.

Il manage des équipes pluridisciplinaires et pluriprofessionnelles, coordonne l'organisation du travail, assure le suivi de la gestion des ressources humaines et veille à la circulation de l'information au sein de l'unité d'intervention sociale.

Il gère également les volets administratif, logistique et budgétaire de l'unité d'intervention sociale, participe à l'élaboration et à l'évaluation du projet d'établissement ou de service et apporte une expertise technique fondée sur la connaissance de son champ d'intervention.

Le référentiel est structuré en 4 blocs de compétences (CAFERUIS – [RNCP36836](#)). Chaque bloc peut être validé indépendamment et reste acquis à vie.

Les quatre blocs de compétences sont les suivants :

- Bloc 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale.
- Bloc 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale.
- Bloc 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale.
- Bloc 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service.

Bloc 1 – Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale

Ce bloc concerne l'organisation de la mise en œuvre de l'activité, l'évaluation des résultats, la qualité des projets individuels et collectifs et le développement des partenariats et du travail en réseau.

Il mobilise des compétences liées à l'organisation opérationnelle, au suivi de l'activité, à l'évaluation, à la mise en place de partenariats, à l'impulsion d'une dynamique territoriale et à la communication dans le cadre du pilotage d'une unité d'intervention sociale.

Dans le cadre de la VAE, vous serez amené à montrer comment vous pilotez une activité, comment vous assurez la qualité des accompagnements et comment vous structurez la coopération avec les partenaires et les réseaux.

Bloc 2 – Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale

Ce bloc porte sur l'animation d'une équipe pluridisciplinaire et pluriprofessionnelle, la coordination de l'organisation du travail, la mise en œuvre des obligations réglementaires et le suivi de la gestion des ressources humaines.

Il implique également de développer les compétences individuelles et collectives, d'appliquer les procédures de recrutement et de communiquer dans le cadre du management et de la gestion des ressources humaines.

Dans votre dossier de validation, vous devrez mettre en évidence votre capacité à encadrer une équipe, à organiser le travail, à soutenir les pratiques professionnelles et à réguler les situations managériales.



Bloc 3 – Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d’une unité d’intervention sociale

Ce bloc concerne la gestion administrative, l’organisation logistique, l’élaboration du budget prévisionnel, l’exécution budgétaire et le suivi financier d’une unité d’intervention sociale.

Il mobilise des compétences d’organisation, de gestion, de priorisation et de communication dans le cadre des responsabilités administratives et budgétaires.

Dans la démarche VAE, il vous sera demandé d’illustrer comment vous assurez la gestion courante de votre unité, comment vous suivez les ressources mobilisées et comment vous rendez compte de l’activité et des moyens engagés.

Bloc 4 – Contribuer au projet d’établissement ou de service

Ce bloc porte sur l’expertise technique, l’évaluation du projet d’établissement ou de service, la conception du projet d’unité en cohérence avec le projet global, la veille professionnelle et la communication autour du projet.

Il implique de développer une analyse stratégique, une posture réflexive et une capacité à inscrire l’unité d’intervention sociale dans les évolutions du secteur et de son environnement institutionnel.

Dans le cadre de la VAE, vous devrez montrer comment vous contribuez au projet d’établissement ou de service, comment vous mobilisez votre expertise et comment vous faites évoluer les pratiques au regard des enjeux du secteur.

Les objectifs de la démarche VAE

La [loi de modernisation sociale de janvier 2002](#) a ouvert une nouvelle voie d’obtention d’un diplôme ou d’un titre : la **Validation des Acquis de son Expérience, dite VAE**.

Jusqu’alors, pour obtenir un diplôme ou un titre, il fallait apprendre sur les bancs de l’école, du centre de formation ou du CFA, et se soumettre à des épreuves de validation des apprentissages. Le législateur a donc estimé que les acquis développés au cours d’une vie professionnelle et sociale, dans quelque branche que ce soit, à quelque niveau que ce soit, ont la même valeur que les acquis d’une formation de même domaine et de même niveau.

Aussi, depuis 2002, toute personne pouvant justifier de trois années d’expérience professionnelle ou bénévole, peut postuler à une *certification*. La [loi du 21 décembre 2022 portant mesures d’urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) puis le [décret d’application du 27 décembre 2023](#) ont considérablement assoupli le dispositif :

- Il n’est aujourd’hui plus nécessaire de justifier d’un certain nombre d’années d’expériences, il faut simplement justifier d’une activité en rapport avec le contenu de la certification visée ;
- Les expériences des proches aidants peuvent être prises en compte ;
- Il est possible d’envisager de ne valider que certains blocs de compétences et pas seulement l’ensemble de la certification ;
- Le parcours VAE peut prévoir un accompagnement mais aussi des actions de formation et des mises en situation professionnelles ;



- Il est possible de demander à son employeur un congé de VAE d'une durée de 48 heures.

La loi prévoit que le candidat à la VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour préparer sa VAE. Mais [la circulaire de 2019](#) organisant la VAE précise que cet accompagnement, souhaitable n'est pas obligatoire. Rien n'est dit non plus sur les modalités de l'accompagnement.

L'accompagnement à la VAE

La [Charte nationale de l'accompagnement VAE](#) donne un certain nombre de repères quant aux engagements de votre accompagnatrice/future architecte VAE :

Vous proposer des délais d'attente et des durées en cohérence avec vos besoins et vos contraintes.

Ainsi, votre accompagnatrice s'engage à :

- Répondre à votre demande d'accompagnement dans un délai maximum de trente jours ;
- Etablir, en accord avec vous, le programme et le calendrier de votre accompagnement.

Vous fournir les ressources documentaires nécessaires à la valorisation de votre expérience, notamment :

- Le référentiel de la certification visée ;
- Les moyens d'accès aux bases de données nationales (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- Des ressources documentaires pour développer vos compétences et valoriser vos expériences.

Vous garantir la qualité des prestations d'accompagnement. Ainsi, votre accompagnatrice :

- Vous apporte une aide rigoureuse et méthodique au cours d'entretiens individuels et/ou collectifs ;
- Crée les meilleures conditions pour faciliter l'expression de votre expérience.

Être à l'écoute de vos remarques :

- En vous informant sur les moyens de formuler vos remarques ou vos réclamations et en leur apportant une réponse systématique ;
- En vous interrogeant régulièrement sur vos attentes et votre satisfaction sur la qualité de ses prestations ;
- En tenant compte de vos remarques pour progresser en qualité ;
- Par ailleurs, l'autorité certificatrice est également à l'écoute de vos remarques sur la qualité des prestations réalisées.

Les étapes de la VAE

La faisabilité

Cette première étape permet de rendre officielle votre démarche de validation des acquis de l'expérience.



L'architecte accompagnateur de parcours étudie avec vous vos expériences et transmet le dossier de faisabilité au certificateur. Le certificateur a 2 mois pour donner ou non la recevabilité.

Vous devez donc avoir une expérience en lien avec le DEES. C'est le rôle de l'architecte de s'assurer de l'adéquation du diplôme visé avec vos expériences et compétences.

Si vous ne souhaitez pas être accompagné, vous avez la possibilité de faire vous-même le dossier de faisabilité sur France VAE.

Un premier entretien d'une heure maximum est réalisé en visioconférence pour établir la faisabilité du projet et la demande de recevabilité. Vous devrez alors fournir un CV actualisé où vous mentionnerez l'ensemble des expériences en lien avec la certification choisie. Cette étape concerne uniquement les candidats inscrits sur France VAE qui n'ont pas encore reçu la recevabilité.

Nous définirons lors de l'entretien de faisabilité la durée de l'accompagnement.

Le dossier de validation

Cette deuxième étape démarre dès vous recevez une réponse positive à votre recevabilité. Ce dossier va vous permettre de mettre à jour vos compétences, savoirs et connaissances en lien direct avec le référentiel du diplôme visé.

Pour constituer votre dossier de validation, nous programmerons en visioconférence des séances de travail de 1 à 3 heures maximum et établirons ensemble un planning prévisionnel. Il vous sera nécessaire de fournir un travail personnel entre les séances d'accompagnement.

L'oral du jury de validation

Pour les candidats inscrits sur France VAE, c'est l'architecte de parcours qui se charge du dépôt de votre dossier de validation auprès du certificateur sur la plateforme France VAE. Pour certains diplômes, vous devrez également déposer votre dossier de validation sur la plateforme du certificateur.

N'oubliez pas de garder un exemplaire papier que vous pourrez apporter le jour de votre oral si vous le souhaitez. Les dates de passage de l'oral sont fixées par le certificateur qui vous enverra un convocation.

Votre dossier de validation est présenté au jury lors d'un oral. Vous pouvez ainsi obtenir soit :

- une **validation totale**, vous êtes alors titulaire du diplôme visé
- soit une **validation partielle**, ce qui conduit le jury à définir les compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire
- soit **aucune validation**, dans ce cas vous pouvez faire une formation pour obtenir le diplôme ou acquérir un peu plus de compétences professionnelles et repasser le diplôme par la Validation des Acquis de l'Expérience.

L'entretien post-jury

Après l'oral devant le jury, nous analysons ensemble les conclusions du jury pour coconstruire la suite de votre parcours.



Les objectifs pédagogiques de l'accompagnement VAE

L'accompagnement VAE se réalise exclusivement à distance grâce à des entretiens individuels en visioconférence qui répondent à plusieurs objectifs pédagogiques :

- **Réaliser un diagnostic et une étude de faisabilité afin d'être recevable à la VAE :** accompagnement à la constitution du dossier de faisabilité
- **Accompagner le candidat à la rédaction du dossier de validation afin de lui permettre d'obtenir en totalité ou en partie le diplôme visé par la recevabilité :** étude du contenu du référentiel (sous forme de carte mentale), verbalisation et analyse de vos expériences et compétences, développement de vos compétences grâce à des compléments formatifs sous forme d'apports de connaissances, accompagnement à la rédaction de votre dossier de validation
- **Préparer l'entretien oral devant le jury :** aide à la préparation de la présentation orale du contenu du dossier de validation, préparation aux éventuelles questions du jury, soutenance blanche
- **Faire le bilan de l'accompagnement :** réalisation d'un entretien post-jury

Un espace de travail collaboratif en ligne sur Dropbox vous permet d'accéder à de nombreuses ressources pédagogiques et de partager vos travaux avec votre accompagnatrice : livret de suivi du candidat, modèle de dossier de validation, référentiel, fiche RNCP, lectures.

Des objectifs pédagogiques seront fixés avec vous pour chaque séance et nous privilégierons des méthodes actives qui vous permettront d'être pleinement acteur de votre parcours VAE.





Suivi et évaluation

Un livret de suivi du candidat, reprenant les objectifs de la démarche VAE, nous permettra de garder traces des points travaillés lors des rendez-vous individuels, des difficultés rencontrées mais aussi des objectifs pédagogiques atteints.

La lecture régulière de vos travaux d'écriture ainsi que les échanges lors des rendez-vous individuels permettront à votre accompagnatrice d'évaluer vos progressions au regard des attendus du référentiel.

Un questionnaire de satisfaction vous est transmis à l'issue de l'accompagnement.

Les résultats des questionnaires de satisfaction et les éventuelles réclamations font l'objet d'une analyse annuelle. Ils alimentent la démarche d'amélioration continue de l'accompagnement VAE (évolution des supports, ajustement des modalités, enrichissement des ressources). Un dispositif de réclamation est accessible par courriel ou courrier, avec réponse systématique apportée au candidat.

Conditions matérielles

Formation disponible en distanciel (visioconférence) et en présentiel (tiers-lieu le Boada à Cahors) : il est nécessaire d'avoir un ordinateur avec audio et vidéo ainsi qu'une adresse mail.

Le Lab'ESCOSA met en œuvre les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap (adaptation des supports, aménagement du rythme, possibilité de recourir à des outils compensatoires). Les données personnelles des candidats sont traitées dans le respect de la réglementation en vigueur (RGPD) et font l'objet d'une confidentialité strictement garantie.

Durée et dates

Entre 12 et 30 heures. Moyenne conseillée : 24 heures

Nous fixerons ensemble les dates de rendez-vous individuel

Tarifs et délais d'accès

Tarif horaire pour l'accompagnement à la rédaction du livret de validation et pour le rendez-vous post-jury : 80€ TTC

Certificateur : Ministère des Solidarités de l'Autonomie et des Personnes handicapées (DREETS)

Nous prendrons contact avec le certificateur en amont de votre accompagnement pour connaître les frais de jury.



Après accord du devis, la programmation de la prestation se fera en accord avec le commanditaire dans un délai maximum de 15 jours

Accompagnatrice VAE

[Marie Cassagnes](#), doctorante en sciences de l'éducation et de la formation et formatrice-consultante, formée à l'accompagnement VAE (novembre 2024) et formée pour exercer en tant qu'architecte de parcours VAE.

Modalités d'accès

L'accès à un accompagnement VAE peut être initiée, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accompagnement VAE est éligible au CPF. Des prises en charge par votre OPCO sont également possibles (*le Lab'ESCOSA est certifié Qualiopi pour la VAE*).

Pour être accompagné dans la rédaction de votre dossier de validation et la préparation à l'oral, il existe deux possibilités, selon votre situation :

- **Pour les salariés du privé et les demandeurs d'emploi** : Inscription sur France VAE et prise en charge par notre architecte accompagnateur de parcours qui vous expliquera les possibilités de financement, se chargera de votre parcours et de votre accompagnement.
- **Pour les salariés de la fonction publique** : Inscription auprès du DAVA de votre région pour votre demande de recevabilité et le dépôt du dossier de validation. **Financement par le CPF ou l'employeur**

L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges entre le Lab'ESCOSA et le client.

Après validation des modalités pédagogiques, financières et logistique de l'accompagnement, une convention de formation ou un contrat de formation est transmis au client, avec un document permettant de transmettre au Lab'ESCOSA l'identité des stagiaires.

Une convocation est transmise quelques jours avant le début de l'accompagnement au candidat et, éventuellement à son employeur. Une feuille de présence est signée par le candidat après chaque rendez-vous. Un certificat de réalisation est transmis au candidat à la fin de l'accompagnement (sous condition de participation effective).

Poursuite de carrière

Ce certificat permet d'accéder à des fonctions d'encadrement intermédiaire, de management d'équipes, de coordination d'activité et de responsabilité d'unité dans le champ social et médico-social.



Il peut également constituer une étape vers des fonctions de direction ou vers d'autres certifications du secteur, notamment le CAFDES ou le DEIS, selon le projet professionnel et les conditions d'accès propres à chaque certification.

Les données publiées pour le CAFERUIS indiquent un taux d'accès à l'emploi de 26,32% au deuxième trimestre 2024 sur l'agrégateur consulté pour le RNCP36836. À titre d'illustration locale, certains organismes de formation affichent des résultats plus directement liés à leurs promotions, par exemple 88% de diplômés en emploi moins de 3 mois après l'obtention du diplôme dans une fiche de l'IMF Avignon, ou encore 90% de taux d'insertion dont 100% dans le métier visé pour une promotion 2025 en Normandie.imf.asso+1 Ces chiffres doivent être lus avec prudence, car ils relèvent d'indicateurs d'établissements ou d'agrégateurs et non d'un taux national consolidé directement détaillé sur la fiche France compétences consultée.